

AFNOR Certification de personnes

CC000



Vous êtes salarié, indépendant,
demandeur d'emploi ...

Valorisez votre parcours professionnel et vos compétences.

Avec un certificat délivré par AFNOR Certification, leader de la certification en France, vous disposerez d'une preuve incontestable de votre expertise

Pourquoi choisir la certification de compétences "AFNOR Certification de personnes" ?

La certification de compétences consiste à évaluer et à reconnaître formellement les aptitudes nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle, en conformité avec un référentiel métier élaboré et validé par nos experts. Elle vous offre un atout essentiel pour la **gestion de votre parcours professionnel**, notamment en prenant en compte les acquis de votre expérience.

Le certificat "AFNOR Certification de personnes" est un **véritable passeport professionnel délivré en toute indépendance** par un organisme tierce partie.

[Découvrez notre gamme de certification de personnes](#)